

**RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL POUR LA  
PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005**

## **Rapport annuel de l'Inspecteur général**

**1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2005**

### **TABLE DES MATIÈRES**

I. INTRODUCTION .....	1
II. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	1
A. Mandat.....	1
B. Qualité des travaux.....	3
C. Processus à suivre pour les rapports d'audit et la mise en œuvre des recommandations....	3
III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT .....	4
A. Audits achevés .....	4
B. Recommandations .....	5
C. Commentaires du Secrétariat général sur les projets de rapports d'audit du BIG .....	5
D. Suivi de l'audit et du processus de mise en œuvre des recommandations.....	6
E. Type d'audit.....	7
F. Couverture des audits.....	7
G. Travaux en cours .....	7
1. Audits .....	7
2. Enquêtes .....	8
IV. PLAN DE TRAVAIL 2006 .....	9
V. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.....	10
VI. PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS.....	10

VII. DOTATION EN PERSONNEL .....	11
1. Postes financés par le Fonds ordinaire .....	11
2. Titulaires de contrats à la tâche (CPR).....	11
3. Audits de projets financés par des fonds spécifiques.....	12
VIII. INDÉPENDANCE.....	12
IX. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS .....	13
ANNEXES :	
Annexe 1 – Liste des audits et enquêtes menés en 2005.....	15
Annexe 2 – Audits et enquêtes par secteur technique – 2005.....	16
Annexe 3 – Plan de travail de l’audit 2006.....	17

## **I. INTRODUCTION**

En application de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de soumettre à la considération du Conseil permanent le Rapport annuel relatif aux activités d'audit réalisées par le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) durant l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le rapport contient les propositions formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs et analyse les conditions d'adéquation des ressources, y compris en ce qui concerne le personnel affecté au Bureau de l'Inspecteur général.

## **II. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **A. Mandat**

Conformément à l'article 117 des Normes générales de fonctionnement, le Secrétaire général a établi des procédures d'audit internes appropriées pour vérifier la conformité aux normes et règles en vigueur, en particulier par un examen systématique et sélectif des opérations officielles et des processus opérationnels liés aux ressources administrées par le Secrétariat général. Le Secrétariat général a pour politique de maintenir un système rationnel et indépendant d'audit interne pour aider le Secrétaire général et les organes directeurs, d'une part à assurer le suivi de l'acquittement adéquat des responsabilités par les divers échelons de la direction en ce qui concerne les programmes et ressources du Secrétariat général et, d'autre part, à respecter les normes du système juridique qui régissent le Secrétariat général.

L'Instruction 95-05 émise par le Secrétaire général le 8 mai 1995 établit le Bureau de l'Inspecteur général et lui donne pour mandat d'appliquer les procédures d'audit interne et d'exécuter les activités y relatives ; cette Instruction contient également la déclaration de responsabilité, la finalité et la sphère de compétence du Bureau en ce qui a trait aux audits internes ainsi que la composition du Bureau de l'Inspecteur général. La finalité du Bureau de l'Inspecteur général est de conseiller et d'épauler le Secrétaire général et, par son intermédiaire, les Secrétaires adjoints, directeurs et autres cadres du Secrétariat général dans l'accomplissement adéquat de leurs attributions en leur soumettant des analyses, des évaluations, des résultats d'enquêtes, des recommandations et des observations appropriés sur les activités visées par les examens. En particulier, le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer un examen systématique de la gestion de l'Organisation et des contrôles internes de la comptabilité, de contribuer au renforcement des contrôles et d'accroître la rentabilité de tous les départements, bureaux, programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétariat général de l'OEA tant au siège que dans les États membres.

Conformément aux Normes pour la pratique professionnelle qui le régissent, l'audit interne constitue une activité indépendante et objective de conseil et de garantie conçue pour créer une valeur ajoutée et améliorer le fonctionnement de l'Organisation. La fonction d'audit interne établit un programme continu d'évaluation des tâches, de maintien de l'intégrité financière et de mesure de la conformité aux règles, politiques et procédures opérationnelles, de protection des actifs, d'économie et de rentabilité dans l'utilisation des ressources sans oublier l'évaluation de l'efficacité dans la gestion des programmes et projets pour atteindre les objectifs recherchés. L'audit interne contribue à déceler et à rectifier les conditions qui présentent des risques inutiles,

identifie les possibilités d'amélioration des résultats et aide l'Organisation à atteindre ses objectifs tout en maintenant les risques à un niveau tolérable.

Le BIG concentre ses efforts sur l'aide apportée aux États membres et au Secrétariat général pour une administration responsable des ressources et pour créer un climat empreint de responsabilité et de transparence, propice à l'amélioration des résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA. Les activités d'audit sont réalisées pour déterminer si les fonctions de planification, d'organisation, de gestion, de documentation, de comptabilité, de garde et de contrôle des ressources sont remplies de façon rationnelle, efficace et économique et sont conformes à ce qui suit :

- i) les instructions, politiques, normes, règlements, manuels, procédures et autres dispositions de nature administrative qui ont été établis ;
- ii) les buts généraux de l'Organisation et les normes supérieures régissant la pratique administrative.

Le BIG établit des rapports sur l'adéquation et l'efficacité du système des contrôles internes au sein du Secrétariat général, y compris l'intégrité des données financières, le respect des directives sur l'administration des programmes de l'OEA, l'efficacité de la gestion des programmes et projets en vertu des dispositions des accords écrits, la rendement et l'efficacité du système informatisé OASES, les mécanismes de contrôle de la sécurité et des applications, enfin la protection des éléments d'actif. Les actions menées par le BIG sont tant proactives que réactives et ses activités sont réalisées pour offrir aux États membres une garantie raisonnable en ce qui concerne le rendement et l'efficacité dans l'utilisation des ressources du Secrétariat général.

Les rapports d'audit identifient les initiatives stratégiques exécutées par le BIG et formulent des recommandations pour rectifier les points faibles identifiés, aider l'Organisation à atténuer l'exposition aux risques et à renforcer les fonctions de responsabilité ainsi que les résultats à travers le Secrétariat général. Le BIG évalue les composantes des contrôles internes en les comparant aux risques identifiés au sein du Secrétariat général y compris dans la structure de l'Organisation, les normes opérationnelles et le risque y afférent pour les programmes ou les opérations. Conformément aux Normes générales de fonctionnement, les audits réalisés mettent en exergue les propositions émises par la Commission des vérificateurs extérieurs, en particulier en ce qui concerne la nécessité de concentrer les efforts sur les secteurs à haut risque. Le BIG fournit également des services consultatifs aux différents directeurs et superviseurs des départements du Secrétariat général sur leur demande ou en tant qu'observateur dans le cadre des réunions du Secrétariat général sur les questions de contrôle interne liées aux processus opérationnels, aux questions émergentes, à la proposition de réforme de l'Organisation et aux changements prévus dans les processus opérationnels.

L'Instruction 05-08 a été émise le 14 avril 2005 qui décrit la politique du Secrétariat général visant à encourager la communication des mauvaises conduites financières et administratives et la protection des dénonciateurs d'irrégularités, des informateurs et des témoins contre toutes représailles. Toutes les questions portées devant l'Inspecteur général aux fins d'enquête sont évaluées et comparées aux éléments d'information connus pour déterminer leur crédibilité et

leurs effets sur les contrôles internes. Les dossiers présentés au BIG en 2005 qui ont posé un risque inhérent pour les contrôles internes du Secrétariat général ou les anomalies identifiées dans les règles et politiques existantes ont été l'objet d'enquêtes en vue de prendre les dispositions nécessaires.

Le BIG jouit d'une pleine autonomie technique et de la plus large autonomie de gestion.

## **B. Qualité des travaux**

Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes. Le BIG garantit la qualité de son travail en s'acquittant de ses attributions conformément aux dispositions de son mandat, aux règles et directives du Secrétariat général et aux normes régissant la pratique professionnelle de l'audit interne approuvées par l'Institut des vérificateurs internes. Ces normes régissent les conditions d'autonomie, de compétence, d'objectivité et de diligence du BIG, la portée et l'exécution de la tâche de vérification interne et le soin professionnel qui doit caractériser les services d'audit.

## **C. Processus à suivre pour les rapports d'audit et la mise en œuvre des recommandations**

En application de l'Instruction 95-05, l'Inspecteur général soumet des rapports contenant les résultats des audits et les recommandations formulées à l'intention du Secrétaire général. Le Secrétaire général achemine à la direction les résultats et les recommandations des rapports d'audit approuvés. L'Instruction 95-05 prévoit également que lorsque les résultats traitent de thèmes et de suggestions d'une moindre importance, l'Inspecteur général communique ces résultats directement aux responsables concernés. La finalité des recommandations est d'encourager les capacités d'économie, de rendement et d'efficacité dans les opérations du Secrétariat général et d'épauler tous les échelons de la direction dans la prévention ou la détection des actes de fraude ou d'abus. L'Instruction 95-05 prévoit que, dans les 30 jours suivant la réception du rapport transmis par le Secrétaire général, les responsables doivent veiller à ce que les mesures correctrices appropriées soient adoptées ou planifiées à la lumière des recommandations formulées ou des déficiences signalées par l'Inspecteur général. Les recommandations du BIG visent à contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion, à une plus grande responsabilisation du personnel et à une transparence accrue ; ces recommandations reçoivent les notations suivantes : Risque élevé, Risque moyen et Risque faible. L'on considère que les recommandations Haut risque génèrent les effets les plus considérables pour la performance de l'Organisation car leur mise en application résulterait en une amélioration de la productivité, des flux de travail et de l'efficacité programmatique et pourrait nécessiter le recouvrement de sommes dues à l'Organisation. L'Inspecteur général est chargé de faire rapport à la Commission des vérificateurs extérieurs sur la production de tous les rapports soumis au Secrétaire général.

Le taux d'exécution des recommandations approuvées constitue un facteur important pour déterminer l'adéquation des services d'audit fournis par le BIG. Le suivi des actions prises pour mettre en application les recommandations formulées est d'importance cruciale pour déterminer les effets du BIG sur le Secrétariat général et mesurer les améliorations apportées. Pour identifier

les actions prises pour remédier aux déficiences signalées dans les rapports d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général est parvenu à mettre en place un système de suivi des actions prises par le Secrétariat général pour donner suite à ces recommandations. Ce système de suivi évalue l'efficacité des mesures adoptées pour mettre en application les recommandations et les rapports produits par ce système sont soumis à la Commission des vérificateurs extérieurs dans le cadre de l'examen annuel de ces dernières.

Les actions menées par le BIG comprennent des consultations en cours d'audit interne, la distribution de projets de rapports aux fins de commentaires avant la soumission du rapport final à l'approbation du Secrétaire général, des discussions sur les activités opérationnelles actuelles et proposées, enfin les processus opérationnels et le passage en revue de ces derniers avant distribution. Le BIG assiste également à certaines réunions du Conseil permanent et de ses commissions de travail à titre d'observateur, dont celles de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP) ainsi qu'aux réunions du Secrétariat général susceptibles d'avoir des incidences sur les mécanismes de contrôle interne. Ces initiatives du BIG sont censées faciliter et encourager des liens de franche communication avec le Secrétariat général et ont non seulement accru l'efficacité et les effets des activités d'audit interne mais elles ont considérablement contribué au renforcement des contrôles internes dans tous les secteurs du Secrétariat général. Le BIG continue de produire des effets positifs cohérents, constructifs et continus sur la rentabilité et l'efficacité globales du Secrétariat général.

La collaboration entre le BIG et le Secrétariat général, y compris avec le Département des questions et services juridiques, a connu une certaine amélioration grâce aux consultations sur des thèmes suscitant une préoccupation pour les activités opérationnelles à risque élevé, les investigations en cours, le projet d'application des nouvelles procédures opérationnelles ou les modifications à apporter aux procédures en place ainsi que la participation du BIG aux diverses réunions du Secrétariat général en qualité d'observateur.

### **III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT**

#### **A. Audits achevés**

Durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, le BIG a réalisé cinq audits et deux enquêtes axés sur les activités opérationnelles et la mise aux normes. Les cinq audits portaient sur les processus opérationnels exécutés dans les États membres. Tous les rapports soumis par l'Inspecteur général ont été approuvés par le Secrétaire général.

Les audits achevés en 2005 comprenaient l'examen des opérations et activités des bureaux hors siège du Secrétariat général aux Bahamas, en Bolivie, au Pérou et à Saint-Kitts-et-Nevis ainsi que l'examen de quatorze projets exécutés dans ces bureaux. Les opérations et les dossiers des activités menées au titre du programme de déminage au Pérou ont également été passés en revue. L'examen des projets effectué par le BIG comprenait des analyses et des examens des dépenses et des rapports de projet, ainsi que de la rentabilité et de l'efficacité dans la gestion de ces projets pour déterminer si les objectifs avaient été atteints d'une manière rentable. Deux enquêtes se sont achevées en 2006 qui portaient sur (1) les dépenses non payées et non enregistrées pour des

services d'entretien des bâtiments et services connexes pour 2004 ; (2) les allégations d'utilisation frauduleuse des téléphones cellulaires attribués à plusieurs employés du Bureau des conférences et réunions (BCM) ainsi que la résiliation du service de téléphonie cellulaire dans ce secteur.

## **B. Recommandations**

Les incidences des activités du BIG sur le Secrétariat général sont considérables car les recommandations ont pour but d'accroître la sensibilisation du personnel sur les thèmes budgétaires, la conformité aux directives de l'OEA, le recouvrement des sommes dues à l'Organisation et une conscience accrue de la nécessité de maintenir des mécanismes efficaces de contrôle interne. Les résultats des activités d'audit réalisées par le BIG ont donné lieu à trente-huit recommandations pour l'amélioration continue de la performance programmatique, l'administration responsable des ressources et la responsabilisation de la direction. Parmi les trente-huit recommandations, vingt-cinq ont reçu la notation **RISQUE ÉLEVÉ**, douze la notation **RISQUE MOYEN** et une la notation **RISQUE FAIBLE**. Les recommandations recevant la notation Risque élevé sont formulées de façon à proposer des améliorations dans les processus administratifs et opérationnels pour accroître la responsabilisation, l'enregistrement adéquat des éléments d'actif de l'OEA, renforcer les mécanismes de contrôle interne, la transparence et l'efficacité ainsi que la gestion efficace des ressources. Font partie des recommandations Risque élevé celles qui nécessitent le recouvrement de sommes dues à l'OEA.

En général, les audits des bureaux du Secrétariat général dans les États membres indiquent qu'il existe un besoin de renforcer les mécanismes de contrôle interne dans ces bureaux et qu'il faut offrir une formation pertinente et systématique. Sur les trente-huit recommandations, vingt ont mis en avant la nécessité de renforcer le rendement et l'efficacité des opérations, de consolider la responsabilisation et les résultats du personnel et d'assurer la conformité aux directives de l'OEA. Quatre recommandations ont nécessité l'établissement de procédures écrites, quatre le recouvrement de ressources dues à l'Organisation, quatre ont indiqué la nécessité de respecter le processus d'appel d'offres compétitif et trois ont reconnu le besoin d'actualiser les dossiers d'inventaire. De plus, trois recommandations ont réclamé des actions de discipline contre des membres du personnel.

## **C. Commentaires du Secrétariat général sur les projets de rapports d'audit du BIG**

Les États membres, le Secrétaire général et la Commission des vérificateurs extérieurs s'appuient sur le BIG pour garantir en permanence le maintien de mécanismes efficaces de contrôle interne. La fonction d'audit interne fournit en permanence des données fiables qui sont utiles pour évaluer la performance, maintenir l'intégrité financière et mesurer la conformité aux politiques et procédures en place. L'efficacité de la fonction d'audit interne dépend de l'acceptation, par les responsables, de leur responsabilité vis-à-vis des mécanismes de contrôle établis, ainsi que de l'application opportune des recommandations issues des rapports d'audit. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépend de l'importance que la direction accorde à cette fonction et de ses modalités d'intégration aux activités opérationnelles du Secrétariat général. Les pistes de vérification efficaces contrôlent la qualité des opérations, démontrent le degré de



responsabilisation des responsables vis-à-vis des tâches qui leur sont confiées et sont essentielles pour aider le BIG à déterminer l'opportunité de l'audit.

Le BIG continue de discuter des résultats et recommandations des audits avec les cadres supérieurs chargés des programmes durant les entretiens de sortie pour donner des explications sur les résultats, expliquer la logique qui sous-tend les conclusions et recommandations et pour obtenir un accord sur ces résultats ainsi qu'un consensus sur les modalités rationnelles d'application de ces recommandations. Cette méthodologie ainsi que la soumission du projet de rapport aux fins de commentaires garantissent non seulement que la tâche du BIG est réalisée efficacement mais elle confirme également que les résultats et les recommandations d'audit sont communiqués à la direction avant qu'ils soient soumis au Secrétaire général. Souvent, les points faibles ont été rectifiés avant la finalisation du rapport d'audit et le BIG tient compte de tous les commentaires lorsqu'il rédige la version définitive des rapports d'audit avant de soumettre ces derniers pour approbation. Le BIG a constaté que cet usage permet d'accroître la transparence, l'acceptation des résultats d'audit et l'application opportune des recommandations.

L'Inspecteur général continue d'entretenir une relation de travail professionnelle et efficace avec les responsables des divers secteurs du Secrétariat général pour garantir que les recommandations sont appliquées de façon satisfaisante et opportune afin de remédier aux points faibles qui compromettent la rentabilité et l'efficacité de l'Organisation.

#### **D. Suivi de l'audit et du processus de mise en œuvre des recommandations**

Le taux de réussite dans l'application des recommandations formulées par le BIG est un indice favorable qui contribue à déterminer que les services du BIG ont eu des effets continus et positifs sur la rentabilité et l'efficacité générales de l'Organisation. Le système de suivi du BIG sur l'application des recommandations permet d'effectuer un suivi systématique des actions conformément aux dispositions de l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs se repose largement sur les rapports générés par ce système lorsqu'elle établit ses rapports d'examen annuels sur l'efficacité et la mise en œuvre des recommandations issues des audits. Ce système permet aussi d'obtenir des données précieuses sur la planification des programmes de travail futurs du BIG. En ce qui concerne les états financiers de 2005, les efforts conjugués du Secrétariat général et du BIG ont considérablement contribué à l'établissement par la Commission des vérificateurs extérieurs de rapports d'audit sans réserve et ce, pour tous les organes subsidiaires du Secrétariat général.

J'ai le plaisir d'annoncer que, au mois de juin 2006, cinquante-neuf (97 %) des soixante et une recommandations émises pour 2004 ont été mises en application. Deux recommandations émises en 2004 sur les systèmes demeurent en cours d'application, à des degrés variables, et la mise en œuvre intégrale est prévue pour décembre 2006. Au 30 juin 2006, trente-trois (87 %) des trente-huit recommandations émises en 2005 ont été mises en œuvre. Cinq (13 %) des trente-huit recommandations émises en 2005 portent sur la nécessité d'améliorer le rendement et les mécanismes de contrôle des opérations ; elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Deux des recommandations pour 2005 ont reçu la notation Risque élevé et font état de la nécessité de

réformer le mécanisme utilisé pour la coordination locale du programme de déminage au Pérou et d'assurer la conformité au Manuel de gestion financière sur le terrain.

L'Inspecteur général se déclare satisfait des excellents résultats du Secrétariat général en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations ainsi que de l'établissement opportun des rapports sur les actions prises à la lumière des recommandations. Le BIG exprime sa grande reconnaissance pour les efforts et la coopération continus du Secrétariat général pour accroître la rentabilité et l'efficacité de l'Organisation.

### **E. Type d'audit**

Les activités d'audit achevées en 2005 sont reprises aux annexes 1 et 2 et réparties par secteur technique et quatre de ces audits sont axés sur l'examen des activités opérationnelles des bureaux hors siège du Secrétariat général. L'autre audit a évalué la conformité aux dispositions de l'accord relatif au Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) conclu entre l'OEA et le Gouvernement du Pérou. Les audits réalisés sur les opérations ne se limitent pas à examiner les dossiers et les pièces justificatives ; ils recommandent aussi des actions aboutissant à des opérations plus efficaces, une gestion et des mécanismes de contrôle comptable renforcés, une réduction des coûts et la prévention des pertes. Les audits réalisés pour assurer la mise aux normes évaluent la tâche réalisée par le Secrétariat général pour satisfaire aux conditions des accords de projet passés avec les bailleurs de fonds.

### **F. Couverture des audits**

La méthodologie de planification du BIG garantit que les secteurs à risque élevé bénéficient d'une attention privilégiée et, par conséquent, cette approche permet à l'Inspecteur général de mieux utiliser les ressources limitées en fonction des priorités établies. Les activités d'audit pour 2005 ont été axées sur les opérations ayant reçu la notation Risque élevé et sur celles qui étaient plus susceptibles d'accroître la rentabilité, les pratiques économiques et l'efficacité du Secrétariat général ainsi que d'améliorer les opérations de quatre États membres et du programme de déminage au Pérou.

### **G. Travaux en cours**

Au cours de l'année 2005, le BIG a commencé les activités d'audit suivantes ; les rapports y relatifs seront finalisés courant 2006 :

#### 1. Audits

- Bureau du Secrétariat général en Équateur
- Institut interaméricain de l'enfance en Uruguay
- Contrats à la tâche – AG/RES 2059 (XXXIV-O/04)

Les coûts des CPR sont considérables (près de ÉU\$20 millions en 2005) et traduisent la dépendance du Secrétariat général vis-à-vis de ce mécanisme de prestation de services. Le processus des CPR est désormais centralisé au sein du Bureau des services de ressources humaines en application des directives du Secrétariat général de l'OEA et pour maintenir des barèmes d'honoraires uniformes en fonction des services devant être rendus. Conformément à la politique du BIG qui est de discuter des résultats de l'audit durant le processus même, les actions correctives prises par le Secrétariat général ont traité certains des points faibles identifiés par le BIG. En sus d'une meilleure présentation adoptée pour le rapport sur les CPR soumis aux États membres, les nouvelles procédures suivantes relatives aux CPR ont été approuvées et distribuées :

- Instruction 05-4 Corr. 1
  - Mémoire administratif 111 Rev. 3
  - Mémoire administratif 110 Rev. 1
- Frais généraux – AG/RES 2059 (XXXIV-O/04)

Les activités d'audit ont déterminé que le système consistant à imputer des frais généraux aux divers secteurs du Secrétariat général de l'OEA était incohérent et irrégulier. La Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé de réaliser une analyse des coûts généraux pour identifier tous les coûts administratifs et généraux afin de mettre en place un mécanisme cohérent et exécutoire. Dans le cadre des procédures d'audit, le BIG coordonne actuellement certaines actions avec le Bureau des services financiers et budgétaires pour donner suite aux recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs.

Une Commission sur la mobilisation des ressources a été mise sur pied (Instruction 05-14 Corr. 1) et une Instruction est actuellement à l'étude pour établir une politique standard du Secrétariat général concernant l'imputation de frais généraux au titre des fonds spécifiques.

## 2. Enquêtes

- Quatre projets du FEMCIDI ont été signalés par l'AICD aux fins d'enquête sur les décaissements réalisés après les délais approuvés par le projet.
- Une enquête a été menée en 2005 sur ÉU\$ 2 millions de bourses d'études octroyés en dépassement du budget ordinaire approuvé au titre du Fonds ordinaire et signalés par l'ancien Directeur du Bureau des bourses d'études et de perfectionnement pour le développement des ressources humaines.

- Des enquêtes sur des décaissements frauduleux au bureau du Secrétariat général au Honduras.

#### IV. Plan de travail 2006

L’Instruction 95-05 prévoit que les activités d’audit doivent porter sur les opérations représentant le plus haut risque et/ou sur celles qui sont plus susceptibles d’accroître la rentabilité, l’économie et l’efficacité des activités. Le BIG doit aussi mener des audits systématiques et sélectifs de toutes les opérations en fonction d’un plan cyclique de long terme qui assure une vérification complète des comptes du Secrétariat général dans un délai raisonnable ; le Bureau doit également mettre l’emphase sur les propositions émanant des États membres et de la Commission des vérificateurs extérieurs. Le programme de travail de l’audit de 2006 se concentre sur plusieurs des questions financières et administratives identifiées dans le rapport d’audit 2005 de la Commission des vérificateurs extérieurs. La condition selon laquelle les activités d’audit doivent être axées sur les opérations à risque élevé exige une analyse continue du plan de travail annuel pour y apporter les ajustements appropriés lorsqu’ils sont nécessaires.

Le Plan de travail 2006 (*voir l’annexe 3*) a tenu compte des préoccupations exprimées par l’Inspecteur général en ce qui concerne les contrôles internes et les processus opérationnels et communiquées à la Commission des vérificateurs extérieurs. Parmi ces sources de préoccupation figurent les suivantes :

- Système OASES – intégrité des données, sécurité des données et souplesse du système OASES pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière de production de rapports, ainsi que la nécessité de disposer d’activités de formation et de liens de communication plus efficaces avec les secteurs techniques. Selon le BIG, les décisions fondées sur des données tirées d’OASES peuvent avoir des incidences budgétaires et peuvent aussi déterminer la qualité, la quantité et l’opportunité des services fournis par le Secrétariat général aux États membres et aux bailleurs de fonds.
- Fournisseurs génériques – utilisation excessive de fournisseurs génériques et structure des contrôles internes dans les bureaux du Secrétariat général dans les États membres. Les audits menés dans ces bureaux indiquent que, en général, les contrôles internes doivent être renforcés. Pour plusieurs bureaux, il convient d’envisager une formation systématique et efficace du personnel sur les processus opérationnels, y compris sur le système OASES, particulièrement dans ceux qui ont connu récemment un renouvellement de personnel.

Il convient de noter que le Département des services administratifs et financiers a émis un Mémoire le 15 février 2006 provenant du Bureau des services d’achats et d’administration des installations qui contient les directives à suivre pour diminuer progressivement le recours aux fournisseurs génériques. De plus, le Bureau des services financiers et budgétaires a prévu d’effectuer des visites systématiques aux bureaux hors siège pour des besoins de formation en 2006.

- Audits de projets financés par des fonds spécifiques

Les recettes provenant des fonds spécifiques sont passées de près de ÉU\$52 millions en 2001 à ÉU\$112 millions en 2004, mais elles ont subi une baisse de 34 % en 2005 et s'approchent de ÉU\$75 millions pour cette année. Selon le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs, les dépenses effectuées au titre des fonds spécifiques ont augmenté de 91 % depuis 2001 ; elles varient de ÉU\$43 millions (2001) à près de ÉU\$83 millions (2005), tandis que, en 2005, les dépenses au titre du Fonds ordinaires s'élevaient à ÉU\$78 millions.

En 2005, la Commission des vérificateurs extérieurs a réitéré sa recommandation selon laquelle, vu l'augmentation prévue pour les ressources des fonds spécifiques et des projets à l'OEA, le Secrétariat général devrait s'efforcer d'incorporer une clause particulière dans les accords de projets pour garantir que le BIG reçoive les ressources nécessaires à la réalisation des audits demandés.

## **V. RAPPORTS D'ACTIVITÉS**

Conformément à l'article 119 des Normes générales et à l'Instruction 95-05 du 8 mai 1995, une synthèse des activités d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 a été soumise au Conseil permanent.

## **VI. PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS**

Durant l'année 2005, l'Inspecteur général et le personnel du BIG ont participé en tant qu'observateurs à plusieurs réunions de commissions et de groupes de travail du Secrétariat général, y compris le Comité d'adjudication des marchés, la Commission pour la liquidation des excédents et des actifs obsolètes (COVENT) et la Commission des publications. Durant l'année 2005, l'Inspecteur général a tenu des entretiens avec les responsables des départements à titre consultatif, ce qui a renforcé la valeur stratégique des buts atteints, amélioré les liens de communication et de coordination internes et favorisé la présence de contrôles internes satisfaisants au sein du Secrétariat général. Cette approche de consultation fondée sur l'initiative contribue efficacement à la fonction remplie par le BIG en tant que garant essentiel et permanent d'une structure efficace d'évaluation et d'entretien des mécanismes de contrôle interne et d'appui des employés et des responsables, qui leur permet d'améliorer leurs résultats, d'accroître la responsabilisation et de renforcer la gestion financière.

## VII. DOTATION EN PERSONNEL

### 1. Postes financés par le Fonds ordinaire

Les ressources disponibles pour les activités opérationnelles du Bureau de l'Inspecteur général proviennent en grande partie du Programme-budget du Fonds ordinaire. Le Programme-budget 2005 et 2006 du Fonds ordinaire prévoit les postes suivants :

- 2005 – Un poste P05, deux postes P03 et un poste G6 d'auditeur débutant

Le poste P05 est vacant depuis le départ à la retraite du titulaire.

- 2006 – Un nouveau poste P03 d'auditeur a été approuvé au titre du Programme-budget 2006 mais n'a pas été pourvu.

- Le poste G06 a été reclassé à P01 en 2006 en reconnaissance des tâches réalisées par l'individu en question.

- La proposition de l'Inspecteur général consistant à utiliser les fonds alloués au poste P05 pour créer deux postes a été approuvée par le Secrétaire général. Par conséquent, la dotation en personnel du BIG pour les activités d'audit payées par le Fonds ordinaire subira une augmentation et le Bureau comptera cinq employés :

- P03 Auditeur - Trois
- P02 Auditeur débutant - Un
- P01 Auditeur stagiaire - Un

### 2. Titulaires de contrats à la tâche (CPR)

Le Fonds ordinaire prévoit l'allocation des ressources pour payer les services d'audit de contractuels nécessaires pour compléter le personnel dont les salaires sont assurés par le Programme-budget du Fonds ordinaire. Le recours au mécanisme des CPR pour fournir des services d'audit continus et non spécialisés prive l'Organisation de mémoire institutionnelle et retarde l'achèvement de ces services d'audit pour plusieurs raisons, dont l'obligation de prévoir une période d'apprentissage pour permettre au nouveau contractuel de disposer d'un certain temps pour se familiariser avec les procédures, politiques et mandats du Secrétariat général qui sont uniques en leur genre.

### 3. Audits de projets financés par des fonds spécifiques

En 2005, la Commission des vérificateurs extérieurs a réitéré sa recommandation selon laquelle, vu l'augmentation prévue pour les ressources des fonds spécifiques et des projets à l'OEA, le Secrétariat général devrait s'efforcer d'incorporer une clause particulière dans les accords de projets pour garantir que le BIG reçoive les ressources nécessaires pour réaliser les audits demandés. En 2005, le BIG a reçu des ressources provenant de fonds spécifiques d'un montant de ÉU\$69 000 pour appuyer les activités d'audit liées à des projets financés par des fonds spécifiques.

La rémunération de l'assistant à l'administration du BIG est financée par les frais généraux versés au Secrétariat général pour couvrir les coûts administratifs et techniques des fonds spécifiques.

Le BIG est soumis aux mesures d'austérité actuellement en vigueur au Secrétariat général et, depuis plusieurs années, tant la Commission que l'Inspecteur général expriment leur préoccupation pour les ressources du BIG destinées à son personnel. Le manque de ressources adéquates pour mener ses initiatives stratégiques continue d'occasionner au BIG des difficultés en ce qui a trait au maintien d'une couverture substantielle de l'audit à travers le Secrétariat général, ainsi qu'à l'examen des projets administrés par le Secrétariat général. Les ressources restreintes non seulement empêchent le BIG de répondre correctement aux besoins d'audit du Secrétariat général mais elles entravent également la remise des rapports en temps opportun et la réalisation d'un suivi systématique dans les délais impartis.

Dans son rapport d'audit pour 2005, la Commission des vérificateurs extérieurs évoque la nécessité que le BIG dispose de davantage de ressources et recommande que la requête formulée par l'Inspecteur général pour obtenir des ressources supplémentaires soit considérée en priorité et favorablement. L'Inspecteur général utilise au mieux les ressources disponibles pour atteindre des résultats qui donnent une valeur ajoutée au service que le Bureau fournit au Secrétariat général et aux États membres.

De l'avis de l'Inspecteur général, il existe un besoin urgent d'envisager de renforcer le BIG en le dotant de ressources adéquates pour accroître l'efficacité et les effets des audits internes de projets financés par des fonds spécifiques et aussi pour donner une couverture d'audit adéquate aux opérations du Secrétariat général.

## **VIII. INDÉPENDANCE**

L'Inspecteur général est directement responsable devant le Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction 95-05, le Règlement budgétaire et financier ainsi que d'autres directives de l'OEA.

La fonction d'audit interne constitue un mécanisme de contrôle de gestion qui mesure et évalue l'efficacité d'autres mécanismes de contrôle de gestion. Afin de garantir l'objectivité de l'analyse

des faits et l'impartialité du jugement, le BIG ne participe pas aux procédures opérationnelles et ne remplit pas de fonctions quotidiennes liées aux processus opérationnels, à l'exception des travaux d'analyse et d'évaluation de ces processus. L'Inspecteur général et les membres du personnel du BIG jouissent d'un accès intégral, gratuit et illimité à toutes les fonctions, activités et opérations et à tous les dossiers, biens et employés du Secrétariat général chaque fois qu'il est jugé nécessaire d'y faire appel pour des besoins de planification et de réalisation de toute opération d'audit jugée indispensable à l'accomplissement de leur mission. L'Inspecteur général bénéficie d'une autonomie complète dans la planification de programmes d'audit et dans toutes les activités d'audit. L'autonomie de fonctionnement du BIG exige que les audits soient menés de façon professionnelle. Malgré son indépendance opérationnelle, le BIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général et fournit aux États membres ainsi qu'au Secrétaire général des renseignements objectifs et utiles en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

## **IX. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS**

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des avis entièrement « sans réserve » pour les états financiers 2005 des entités du Secrétariat général et s'est déclarée satisfaite des progrès réalisés par le Secrétariat général et le BIG pour mettre en œuvre les recommandations et ce, en dépit des ressources limitées. La Commission a également déclaré qu'elle accorde une importance certaine au statut et au rôle du BIG car ce dernier constitue une protection continue et essentielle lorsqu'il s'agit d'évaluer et de maintenir les mécanismes de contrôle interne.

L'Inspecteur général continue de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission et les analyse dans la limite des ressources disponibles.

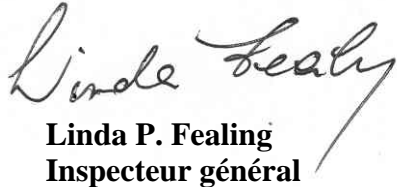
### (1) Entraînement et crédits éducatifs de formation permanente

Dans son rapport sur les états financiers 2005, la Commission des vérificateurs extérieurs a réitéré ses recommandations formulées lors d'exercices antérieurs selon lesquelles il faudrait mettre à disposition des ressources suffisantes pour que le personnel du BIG soit en mesure d'assister à des sessions de formation pour se conformer aux exigences relatives à l'acquisition, chaque année, des crédits éducatifs minimums de formation permanente. Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes. Les cadres du BIG continuent d'assister à des sessions de formation permanente dans la limite des ressources disponibles pour satisfaire aux exigences dans ce domaine.



(2) Divers

Dans son rapport de 2005, la Commission des vérificateurs extérieurs a évoqué les questions de couverture d'audit, de dotation en personnel, d'autonomie, de suivi des recommandations formulées par le Bureau de l'Inspecteur général ainsi que la nécessité de financer les activités d'évaluation par les pairs.



**Linda P. Fealing**  
**Inspecteur général**

**Le 30 juin 2006**

## ANNEXE 1

	<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>	
	<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>	
<b>SG/BIG</b>	<b>Liste des audits menés en 2005</b>	<b>Type d'audit</b>
1	Bureau du Secrétariat général au Pérou et certains projets	Opérations
2	Action intégrale contre les mines antipersonnel au Pérou	Conformité
3	Bureau du Secrétariat général en Bolivie et certains projets	Opérations
4	Bureau du Secrétariat général à Saint-Kitts et certains projets	Opérations
5	Bureau du Secrétariat général aux Bahamas et certains projets	Opérations
	<b>Enquêtes</b>	
01/05	Dépenses non payées pour l'entretien des bâtiments et autres dépenses connexes en 2004	
02/05	Perte de téléphones cellulaires par des membres du personnel du Bureau des conférences et réunions	

## ANNEXE 2

<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>		
<b>Audits et enquêtes par secteur technique en 2005</b>		
<b>Secteur technique</b>	<b>Audits et enquêtes</b>	<b>SG/OIG/AUDIT/</b>
<b>Chapitre 4</b>	Action intégrale contre les mines antipersonnel au Pérou	02/05
<b>Chapitre 6</b>	Bureau du Secrétariat général au Pérou	01/05
	Bureau du Secrétariat général en Bolivie	03/05
	Bureau du Secrétariat général à Saint-Kitts	04/05
	Bureau du Secrétariat général aux Bahamas	05/05
<b>Chapitre 8</b>	Dépenses non payées pour l'entretien des bâtiments et autres dépenses connexes en 2004	Enq. 01/05
	Perte de téléphones cellulaires par des membres du personnel du Bureau des conférences et réunions	Enq. 02/05

## ANNEXE 3

<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>		
<b>Plan de travail de l'audit - 2006</b>		
<b>Audit</b>	<b>Secteur technique/Thème</b>	<b>Dernier audit</b>
1	Institut interaméricain de l'enfance (IIN)	2002
2	Opérations et mécanismes de contrôle interne dans le Bureau du commerce et certains projets	1998
3	Mécanisme des contrats à la tâche	2001
4	Frais généraux - Contributions des fonds spécifiques au titre de la supervision technique et de l'appui administratif	-
5	Applications OASES	2002
6	Processus d'achats en rapport avec les fournisseurs génériques	-
7	Bureau du Secrétariat général au Suriname et certains projets	2002
8	Bureau du Secrétariat général au Guyana et certains projets	2001
9	Bureau du Secrétariat général à Antigua-et-Barbuda et certains projets	2000
10	Bureau du Secrétariat général à la Barbade et certains projets	2000
11	Bureau du Secrétariat général au Venezuela et certains projets	-
12	Bureau du Secrétariat général au Guatemala et certains projets	2000
13	Bureau du Secrétariat général au Nicaragua et certains projets	1998
14	Bureau du Secrétariat général au Belize et certains projets	2001
15	Certains projets menés en Argentine	2002

